



La surveillance a-t-elle un avenir en France ?

Que se passe-t-il du côté de la surveillance, de la DSAC, et de l'AESA ?

2013

n'a pas été une année comme les autres à plus d'un titre :

- L'AESA a fêté ses dix années d'existence et a changé de Directeur
- Le protocole DGAC 2013-2015 a été signé : il prévoit des fermetures de services sans précédent sous couvert d'une réorganisation que personne n'a comprise

2014

La construction de l'Europe se poursuit sous l'impulsion de la Commission européenne qui exige une séparation structurelle des autorités de surveillance et des prestataires de services de navigation aérienne, qui impacte la DGAC bien au-delà des seuls aspects navigation aérienne

L'AESA TISSE SA TOILE ... PENDANT QUE LA DSAC REGARDE AILLEURS

L'AESA est en train de s'organiser pour mettre la main sur l'ensemble de la surveillance et de la certification en Europe : elle a exposé ses projets au cours d'une tournée européenne.

Pendant ce temps, l'Autorité française, la DSAC, qui devrait faire valoir le modèle français, promouvoir nos méthodes de travail, et valoriser la licence de surveillance s'occupe consciencieusement de la fermeture des délégations... et uniquement de cela. La DSAC est-elle coupée du monde ou volontairement muette ?

Pourtant, il y a urgence !

Pour les Etats, les Autorités nationales et l'industrie, l'AESA devrait, dans le futur, être une Agence européenne intégrée et unique s'appuyant sur des « succursales » dans chaque Etat membre.

Les moyens de fonctionnement

Patrick Ky, directeur exécutif de l'AESA nouvellement nommé, a réalisé une tournée européenne au cours de laquelle il a :

- alerté sur l'incapacité de l'Agence européenne à faire face à ses obligations en matière de certification et de surveillance, en l'état actuel de ses ressources.

D'après ses estimations, il lui faudrait au moins 10 % d'effectifs supplémentaires d'ici à 2015 à utiliser de façon flexible en fonction des variations d'activité.

- tiré la sonnette d'alarme sur les coupes budgétaires dans la plupart des pays de l'Union européenne qui menaceraient la sécurité aérienne.

La formation

Il souhaite également faire "labelliser" par l'AESA les écoles qui forment des inspecteurs de surveillance en Europe.

Il est probable que, à l'avenir, seuls les inspecteurs sortant des écoles "labellisées" pourront exercer dans le cadre du contrat passé entre les Etats et l'Agence.

Retour en quelques dates sur l'année 2013

Jun 2013 :
Publication des projets de règlement de la Commission (COM 409 et COM 410) concernant les règlements relatifs au Ciel Unique Européen (CUE) et à l'AESA.

Juillet 2013 :
Signature du protocole censé sauver la DGAC et la DSAC des menaces européennes.

Septembre 2013 :
Prise de fonction de Patrick Ky à la tête de l'AESA.

L'OACI (38^e Assemblée) s'alarme de la pénurie d'inspecteurs de surveillance au niveau mondial et en Europe et se saisit de la question de leur formation et compétences en lançant un GT au niveau mondial.

Octobre 2013 :
L'UTCAC, dans un Télégramme intitulé « Europe, attention danger ! », attire l'attention sur les manœuvres tortueuses de la Commission européenne et de l'AESA pour faire main basse sur les ressources des Autorités nationales de surveillance.

Le directeur exécutif de l'AESA nouvellement nommé fait la tournée des capitales européennes.

Novembre 2013 :
L'UTCAC lance une série de fiches d'analyse sur le protocole 2013.

L'UTCAC dénonce le flou entretenu par la DSAC sur l'avenir de ses personnels.

Décembre 2013 :
L'AESA tire le bilan de ses 10 années d'existence au cours d'un Conseil d'Administration et prépare son avenir. Il s'agit d'une vraie transformation : faire de l'AESA une Agence européenne intégrée s'appuyant sur des « succursales » dans chaque Etat membre.

L'organisation

Le directeur de l'AESA a également exposé ses projets concernant l'organisation interne de l'Agence. Son idée est de réorganiser l'agence autour de deux grandes directions :

- Une direction chargée de l'évaluation de la sécurité aérienne et l'analyse des risques
- Une direction opérationnelle (sorte de DO européenne) chargée des audits des Autorités et des inspecteurs de surveillance

L'UTCAC avait suggéré ce type d'organisation pour la DSAC ... pour la rendre plus efficace.

L'AESA est en train de le faire au niveau européen.

Une DSAC "absente" sans réaction et sans stratégie

Empêtrée dans les fermetures des délégations, il semble que la DSAC soit "monotâche".

Aucune réaction !

Aucune communication, tant interne qu'externe !!

IL EST TEMPS QUE LA DGAC ET LA DSAC SE REVEILLENENT !!

Pour l'UTCAC, il est urgent que la DSAC s'implique dans les projets européens. Il faut :

- faire "labelliser" l'ENAC par l'AESA
- promouvoir la licence de surveillance (système construit, organisé, transparent et auditable qui décrit le processus de recrutement, formation initiale, formation "on the job", contrôle et maintien des compétences des inspecteurs français)

UNE CONVERGENCE DE PROJETS NOCIFS POUR LA DSAC

Les projets d'expansion de l'AESA sont un danger pour la DSAC, surtout si elle reste spectatrice mais, il ne faut pas négliger le processus engagé concernant le ciel unique européen.

D'ailleurs, dans tous les derniers projets de modifications de Règlements (CE) issus de l'AESA, l'exposé des motifs commence ainsi : "1. CONTEXTE DE LA PROPOSITION

Le développement de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), tel que prévu notamment dans le règlement (CE) n° 216/2008, est étroitement lié au développement de l'initiative «ciel unique européen» (CUE)."

UNE OBSESSION : LA SÉPARATION STRUCTURELLE ENTRE AUTORITÉ DE SURVEILLANCE ET PRESTATAIRE

Comme l'UTCAC l'a déjà écrit (télégramme N°2013-038 du 5 novembre 2013), concrètement, pour la DGAC et ses personnels, le caractère le plus nocif du paquet SES 2+ résulte de l'extension de l'emprise de l'AESA sur les autorités nationales de surveillance (en France, la DSAC), qui doivent – selon la Commission – échapper à toute forme de tutelle étatique et être séparées structurellement des prestataires de services de navigation aérienne (en France, la DSNA) qu'elles surveillent.

Une stratégie bâtie sur des postulats

Selon la Commission, les audits de standardisation réalisés par l'AESA auraient mis au jour d'importantes faiblesses dans la supervision des organismes de contrôle de la circulation aérienne dans les États membres.

C'est en s'appuyant sur ce constat (**non démontré**) qu'elle propose de séparer complètement, sur les plans organisationnel et budgétaire, les autorités nationales de surveillance des organismes de contrôle de la circulation aérienne qu'elles supervisent.

La Commission part d'un autre principe (**non vérifié**) : cette séparation devrait avoir des effets très positifs à la fois sur la surveillance et sur la sécurité.

Dans la continuité, elle affirme (**toujours gratuitement**) que de nombreuses autorités de surveillance manquent de ressources et sont tributaires du soutien des entités qu'elles sont censées superviser.

Les propositions de la Commission se déclinent suivant 3 axes dans les projets de règlements SES2+.

En prenant prétexte des ressources des Autorités de surveillance, non seulement elle laisse entendre que les inspecteurs actuels ne savent pas travailler, mais elle organise la fin du modèle français de surveillance, la disparition des inspecteurs de surveillance et, dans leur sillage la disparition des missions non directement opérationnelles de la DSAC.

En effet, les critères de la Commission et de l'AESA reposent – encore une fois – sur un postulat qui exclurait, par principe, tous les inspecteurs français pour une raison simple : Pour être compétent, aux yeux de la Commission, il faut venir de l'industrie... ce qui n'est pas le cas des inspecteurs français qui sont fonctionnaires.

La DGAC et la DSAC doivent prendre position

L'obligation pour les autorités nationales de surveillance d'être juridiquement distinctes des prestataires de services de la navigation aérienne que tente d'imposer la Commission obligerait la DGAC à repenser, une nouvelle fois, l'organisation mise en place récemment, après les restructurations traumatisantes pour les personnels en 2005 et 2008, et par-dessus les fermetures déjà décidées dans le cadre du protocole 2013 ?!

Aujourd'hui, suite aux évolutions organisationnelles successives, la DGAC repose sur 3 piliers :

- La DSNA, prestataire de services de la navigation aérienne, et
- La DSAC, autorité de surveillance de la sécurité et de la sûreté aériennes, qui sont des services à compétence nationale (SCN) distincts au sein de la DGAC, et
- La DTA, chargée de la réglementation et responsable de la surveillance de la performance économique, qui est une direction d'administration centrale.

**En quoi cela pose-t-il problème ? A qui ?
Quelle serait la nouvelle organisation mise en place ?
Serait-elle plus efficace pour la sécurité ?**

L'UTCAC est très préoccupée par l'avenir des personnels de la DSAC, et notamment des inspecteurs de surveillance (IOPS, ATM, ADR...), qui devront, si le processus va à son terme, faire la démonstration de leur « employabilité » au sein d'une Agence européenne toute puissante, unique et intégrée, s'ils veulent poursuivre leur activité dans le domaine de la surveillance de la sécurité aéronautique, dans ce nouveau contexte européen.

Il est troublant que cette question, pourtant cruciale, ne soit jamais évoquée ni par les OS signataires du protocole 2013 ni par la DSAC qui n'informe jamais les OS représentatives des évolutions et des projets européens.

Il est vrai que l'on peut se poser les questions suivantes:

- **La DSAC ne serait-elle pas, finalement, parfaitement consciente d'entraîner les personnels dans un sabordage, une politique d'autodestruction, qu'elle se refuse d'assumer?**
- **Qui, à part l'UTCAC, se préoccupe des personnels de la DSAC ?**